

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN STATISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

1. Contexte et justification

Créé en 1993 et opérationnel à partir de 1996, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) compte aujourd'hui vingt deux Etats membres¹. Au fil des années, la mission d'AFRISTAT qui découle de son objectif s'est développée conformément aux dispositions du traité le créant tout en se diversifiant. Ses cinq grands volets bien couverts sont conservés et renforcés. Il s'agit de : (i) l'harmonisation conceptuelle et méthodologique, (ii) l'appui à la production et à la diffusion de l'information statistique, (iii) le renforcement institutionnel, (iv) l'appui aux politiques de développement (contribution à la conception, à la mise en œuvre, au suivi évaluation et à l'évaluation de l'impact des politiques) et (v) la réalisation d'études thématiques.

Grâce à la qualité des activités d'appui à ses Etats membres, AFRISTAT est reconnu aujourd'hui par l'ensemble de ses partenaires comme un centre d'excellence et de référence dans le domaine du renforcement des capacités statistiques en Afrique au Sud du Sahara.

Toutefois, face aux nouveaux défis du monde contemporain, aux exigences de son environnement en perpétuelle mutation, aux nouvelles thématiques en matière statistique dictées par les agendas internationaux et des besoins nationaux, l'Observatoire s'est engagé à déployer des efforts plus accrus en vue de sa modernisation et du renforcement de ses moyens internes de travail en particulier les ressources humaines.

C'est dans cette optique que le Conseil des Ministres d'AFRISTAT en sa 18^{ème} session tenue le 16 avril 2009 à Ouagadougou, avait autorisé la Direction générale à lancer une étude approfondie sur sa restructuration institutionnelle pour tenir compte de son développement actuel et futur. Cette étude a porté aussi bien sur l'évaluation des ressources de l'institution au titre de la période 2016-2025 et sur les propositions de réponses à apporter aux sollicitations sur l'extension des interventions d'AFRISTAT à d'autres Etats et communautés économiques régionales.

Cette étude a été suivie des réflexions stratégiques menées par les Directeurs Généraux des Offices nationales de statistique de ses Etats membres tenues à Cotonou en septembre 2012. Les recommandations de ces réflexions stratégiques sur AFRISTAT à l'horizon 2025 ont été adoptées par le Conseil des Ministres tenu à Paris en octobre 2012. L'une de ces recommandations est : « *l'élargissement des domaines*

¹ Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo verde, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Tchad et Togo.

d'intervention d'AFRISTAT pour tenir compte des progrès réalisés, des nouvelles thématiques et du renforcement du positionnement de l'Observatoire sur l'échiquier statistique africain ».

Cette recommandation a été sous-tendue par la conception d'un schéma d'organisation et de fonctionnement d'AFRISTAT pour la période 2016-2025 basé sur : (i) la situation actuelle caractérisée par un effectif insuffisant du personnel administratif et technique (experts) ; (ii) les dysfonctionnements constatés dans la vie de l'observatoire ; (iii) les domaines d'intervention retenus .et (iv) les nouveaux besoins apparus suite au développement et aux efforts de modernisation des services de la Direction générale. Le recrutement de l'expert en statistiques sociodémographiques (démographie, genre, mesure des progrès des sociétés) se situe dans ce cadre.

2. Attributions

Sous l'autorité du Directeur Général d'AFRISTAT, l'expert en statistiques sociodémographiques (démographie, genre, mesure des progrès des sociétés) a pour attributions

- le renforcement des systèmes statistiques nationaux en apportant son appui aux Etats membres en matière des statistiques relatives aux domaines suivants :
 - Démographie ;
 - genre ;
 - état civil.
- le renforcement des systèmes statistiques nationaux en apportant son appui aux Etats membres en matière de traitement des données de sources administratives ;
- de contribuer à la réflexion sur la mesure des progrès des sociétés.

3. Qualifications

Le titulaire de ce poste devra posséder les qualifications suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur démographe ou d'un diplôme équivalent avec une spécialisation en statistiques sociodémographiques (démographie, genre, mesure des progrès des sociétés) ;
- avoir une expérience pratique d'au moins 5 ans en statistiques sociodémographiques (démographie, genre, mesure des progrès des sociétés) ;
- avoir des aptitudes à travailler en équipe, à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;
- avoir une connaissance parfaite du français et des aptitudes à travailler en anglais ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels de traitements des données statistiques ;
- être à même de travailler sous pression.

4. Lieu du travail, durée du contrat

- Lieu de travail : **AFRISTAT**, Bamako (MALI) ;
- Nature du contrat : CDD ;
- Date de prise de fonction : le plus tôt possible.

5. Composition du dossier :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général d'AFRISTAT (2 pages maximum) ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle et des références de trois (3) personnes connaissant l'intéressé.

En cas de sélection définitive, il peut être exigé :

- les originaux des diplômes les plus élevés déclarés ;
- un extrait de casier judiciaire ;
- un certificat de visite et de contre visite médical délivré par un médecin du travail ;
- une copie certifiée d'actes de naissance.

6. Dépôt et date limite de réception des dossiers

Les dossiers de candidature doivent parvenir à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT au plus tard le 20 mars 2017 à l'une des adresses suivantes :

- ✓ BP E1600 BAMAKO (Mali)
- ✓ Télécopie : +223 20 21 11 40
- ✓ Adresse électronique: afristat@afristat.org

Il est conseillé de faire parvenir une copie du dossier par courrier électronique et l'original du dossier par voie postale.